



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Pièce 4.1.3. - Règlement graphique - Zonage,
prescriptions complémentaires
Version d'approbation

Zonage

Zones urbaines et à urbaniser

- UA - Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Uspz - Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- UB - Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBs - Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et ou en situation de handicap
- UBv - Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- UI - Zone urbaine à vocation mixte couvrant des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- Uip - Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- UI - Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL - Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- IAU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 1AUI - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUI - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

Zone agricole

- A - Zone agricole
- Ah - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai* - STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- At* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap - STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az - STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beauval
- Azh - STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beauval
- Acs - STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et ou salle d'art et de spectacle du Zooparc de Beauval

Zone naturelle

- N - Zone naturelle et forestière
- Na - STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nenr - STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh - STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni - STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Ni - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants en zone naturelle
- Ni* - STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente en projet en zone naturelle
- Ns - STECAL correspondant aux activités de service ou s'effectuant l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nm - STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et ou de santé existants en contexte naturel
- Nspz - Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SPR Saint-Aignan Noyers-sur-Cher
- Nt - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt* - STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv - STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp - STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beauval

Prescriptions complémentaires

- CS - Cavités souterraines (BRGM)
- ZFP - Zones humides de forte potentialité (SAGE Cher Aval)
- ZRD - Zones de recherche et d'exploration de carrière

Risque de défaillances des digues

- ZDR - Zone de dissipation d'énergie liée au risque de rupture du/des ouvrage(s) en application du PGRI Loire-Bretagne

Zones potentiellement dangereuses en application du PGRI Loire-bretagne (submersibles à plus de 1 mètre)

- Z1 - 1 mètre d'eau
- Z1.5 - 1.5 mètre d'eau
- Z2 - 2 mètres d'eau

Informations

- EA - Cours d'eau et espaces aquatiques
- D - Digue
- DE - Déversoir

Cadastre

- LC - Limites communales
- B - Bâti
- P - Parcelle

